

DIRECTORATE OF LEGAL ADVICE
AND PUBLIC INTERNATIONAL LAW

PUBLIC INTERNATIONAL LAW
AND TREATY OFFICE DIVISION

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

% & ' ' # (#) *

!"# \$!

+ ,)(.

— / _____ 0

(, & ! \$, 0 \$ * ' " 3 2 1
4 + #

5 & 3
& 0

& ,

5 & 3 &
&
+ _____ ,

6 3 #

%
5

4 + # % 5 ,
\$ 2

+ & 0 ,

, 7 & (

(3 0 0

\$ " (, " (" / " ' " 8 " 1 2
+ 7 9 , " : , & \$ 0 , ; 4 (5





4 4 + #

!! " " " # "
, & ! " & ! " * ' 3
" \$% &

!! " " "
= ! " = ! " * >
(!'
????????????????

%
%A , 5
5 A

& "

\$ %& ' ' ! " #

5 && & 2 ! & & 0 1 (
\$! 0 42 ! &)(3)(3 3

B 0 1 & 8 !, 0 & + & , + (" & 4 & (
& (, 1 , \$,0 & 8 !, 0 & 2 + , " !& & (
7 (& \$ & \$D \$ 2 1 ,

(, ! (. 0 3 2(! \$ B)(3
(hereafter (amended) " & , " 0 3 2 !
& 0 , \$ & (1 \$,0 \$ 3
0 , , 3 B 0 , ! (1 \$,0 2\$ 1
(hereafter the "amended Convention"), > ! 1
(0 \$ 3 \$! 0 42 !) 3(3 3 ' C

(, ! " \$ 0 , , (&& &
,0 7 0 , , (, & ! & ' & 3 &
2 " & ,0 , , ! & B 3" 7
3 & 7 ! 7 0 , , (, & 2 ! &

(, ! \$ & (0 , , , && 3 7 0 B 0 3
0 3 ! 0 , , (&& & ,0

1 , & & 0 ! 0 3 3 3 , > ,0 , , (& 7 7
2 , " ! 2 & ! > , & 7 & 7 0 , , (
&& , ! D " , ! > , & 7 (7
& 2 ! 3 ! 3 ! , ,0 & ' 3 & & 7
& 2 , ! ! ! 2 ! & ' 3 & & 7

\$ E 7 ,! ! 2 ! B 03 , , (7 , , (& 0
, \$ & 0 , , (, ((1(\$\$ & 0 7 B 3 7 & 0
, 2 , ! , 2 & & , & C 0 , , (&
, ! , & &
6 E 7 ,! ! " & " 7 B 3 0 , , (7 , !
& 0 , \$ 2 & 0 , , (((1(\$\$ 2 , !
B , ! , & & , & C 0 , , (
(& 0 ! , ((1(\$\$ 3 & > , , 3 , ((% & , 0\$, , !
(! , & ((1(\$\$! , 3 0 & " ((1(\$\$" & ! 2
! ! 2 , & > , ! > 7 & ' 0 C & 2
8 !, 0 & + , , " & (. " 0 , , (&&
, 7 , 0 & ((1(\$\$ & , 0 , , (&&
7 (. & , 2 B , 0 , , (2 7 0 , 0 , , (
& , 2 , ! , 2 7 & 0 , , (
> ,

)
auprès du Conseil de l'Europe, datée du 13 août
#)) \$ - %&' ' % *

Déclaration relative à la date d'effet et pour les échanges
entre Autorités compétentes portant sur l'échange des

F % A B 0 , % 3 0 Bas Ba3 auprès du Conseil de l'
, & A&A = , A % 3 0 ,)B 3" 0 , (. "
concernant la Convention concernant l'assistance ad
déclaration est faite conformément aux dispositions d

(,A D(. l'intention d'échanger automatiquement
) H II' AMACJ p p partir de 2018 et que, pour être en me
ces informations 6e devrat Code en t à r t n i c l o n c e r n a n t l'assi
en matière fiscale telle qu'amendée par le Protocole
,0 0 0 H)&H (l 0 ,AJ "(. ! A

Déclaration d'adhésion à la Convention entre Autorités compétentes
,A 3 3 > C

(,A D " & 0A0 = 28(6), la Convention amendée s'
administrative couvrant D l e s A p é r i o d e s d' i m p o s i ,
l'année qui suit celle durant laquelle la Convention
ou, en l'absence de période d'imposition, elle s'app
! & > " H janvier de l'année qui
laquelle la Convention amendée est centrée en vigueur

Considérant que, l'article 2 B
convenir que la Convention amendée prendra effet po
portant sur des périodes d'imposition ou des obligati

(D " , (0 ,A " , ! 0 L C
une juridiction que pour ce qui concerne des périod
> juridictions émettrices pour lesquelles la Conventio
d'imposition ou & e 2 > , , H janvier de l'ar
C

Reconnaissant qu'une Partie existante à la Convention
des renseignements en vertu de la Convention et de l'AMAC
concerne des périodes d'imposition ou des obligation
Convention amendée si les deux Parties déclarent s'en

Reconnaissant en outre qu'une nouvelle Partie à la Co
Partie existante des renseignements en vertu de la Convention
pour ce qui concerne des périodes d'imposition, ou de
dans la Convention amendée si les deux Parties déclara
d'effet

Confirmant que la capacité d'une juridiction d'être assujettie à la Convention amendée et de l'AMAC PpP est régie par la Convention amendée et de l'AMAC PpP, les périodes d'imposition ou les obligations

F % 3 0 , B) (que la Convention amendée s'applique conformément aux termes de l'AMAC PpP à l'AMAC PpP, les périodes d'imposition ou les obligations